



Vendre un bien avec nu propriété et usufruit

Par **Florelle 3357**, le **21/03/2023** à **22:13**

Bonsoir, je possède un bien suite au décès de mon époux, 50% en pleine propriété et 50% revenant à mon fils en nu propriété, mais dont j'ai l'usufruit. Nous désirons vendre ce bien et en racheter un autre de valeur identique. Pouvons-nous racheter dans la même quotité ? Et cela entraîne-t-il des frais pour mon fils ? Merci pour vos réponses.

Par **Pierrepauljean**, le **21/03/2023** à **22:38**

bonjour

le notaire effectuera le calcul de la répartition des montants revenant à chacun suite à la vente de ce bien

ensuite chacun fera ce qu'il veut de ses liquidités: il les conserve, il les investit....

Par **Marck.ESP**, le **22/03/2023** à **08:27**

Bonjour et bienvenue,

PierrePaulJean,

Le principe de la répartition du prix de vente entre l'usufruitier et le nu-propiétaire n'est pas une contrainte, souvent, les parties décident, soit de reporter l'usufruit sur le prix de vente, créant ainsi un quasi-usufruit... SDoit de remployer le report du démembrement sur un nouveau bien acquis par l'usufruitier et le nu-propiétaire.

Florelle, à votre question il y a une donc une réponse juridique, les vendeurs peuvent remployer le fruit de la cession dans l'acquisition d'un nouveau bien qui reprendra les identiques caractéristiques de démembrement

Oui, vous pouvez racheter dans la même quotité.. Où pas !,

Vous pouvez aussi décider de prendre les frais à votre charge.